

Objet : Commande publique – Attribution marché 2020-CAA-017 Fournitures de pièces industrielles pour les réseaux d'eau potable

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°30 du Conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour signer le marché « 2020-CAA-017 Fourniture de pièces industrielles pour les réseaux d'eau potable » avec les prestataires les mieux-disants,

Vu l'arrêté n°2020-154 du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions à Monsieur Patrick MICHAULT pour les affaires ayant trait à l'eau et l'assainissement de la CA Arlysière,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la fourniture de pièces industrielles des réseaux d'eau potable,

Vu la consultation engagée le 25 février 2020,

Vu les articles R2124-3 et R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande publique autorisant la passation du marché en procédure avec négociation avec une phase candidature et une phase offre,

Vu les dossiers présentés par les candidats pour chaque lot et l'examen des candidatures,

Vu la décision n°2020-076 du 23 avril 2020 concernant l'admission des candidatures,

Vu les offres présentées par les candidats admis pour chaque lot,

Décide

Article 1 : Le marché « 2020-CAA-017 Fourniture de pièces industrielles pour les réseaux d'eau potable » est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Hydratants

ETS CHRISTAUD – 243 Rue Bouvard Dessous – 73420 VOGLANS pour un montant de 40 061,10 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

Pour le lot n°2 : Branchements

ETS CHRISTAUD – 243 Rue Bouvard Dessous – 73420 VOGLANS pour un montant de 44 661,40 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

Pour le lot n°3 : Accessoires pour compteurs et plomberie

HEINRICH CANALISATION SAS – 17 Impasse des Grandes Resses – 74330 EPAGNY pour un montant de 34 631,44 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

Pour le lot n°4 : Canalisations, brides, vannes

SOVAL – 125 Route des Creuses – 74650 CHAVANOD pour un montant de 46 176,55 € HT (montant extrait du BPU-DQE)

Pour le lot n°5 : Pièces de raccordement et de réparation

ETS CHRISTAUD – 243 Rue Bouvard Dessous – 73420 VOGLANS pour un montant de 100 807,41 € HT
(montant extrait du BPU-DQE)

Pour le lot n°6 : Regard compteurs

ETS CHRISTAUD – 243 Rue Bouvard Dessous – 73420 VOGLANS pour un montant de 59 532,26 € HT
(montant extrait du BPU-DQE)

Pour le lot n°7 : Protection et régulation

ETS CHRISTAUD – 243 Rue Bouvard Dessous – 73420 VOGLANS pour un montant de 71 529,88 € HT
(montant extrait du BPU-DQE)

Article 2 : Le marché est prévu pour une durée de 1an reconductible 3 fois 1 année. Il s'agit d'un accord-cadre à émission de bons de commande sans minimum ni maximum. L'exécution se fera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation, ni remise en concurrence.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Mme la Trésorière Principale est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 17 Décembre 2020

Le Vice-Président en charge de
l'Eau et de l'Assainissement
Patrick MICHAULT

